

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 22 décembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services

NOR : *EQU0010238A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 92-782 du 8 avril 1993 relatif aux attributions du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création des comités techniques paritaires à l'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 1997 fixant répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires spéciaux des directions d'administration centrale et du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques à la suite de la consultation du 7 octobre 1997 ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le procès-verbal du 25 octobre 2000 relatif à la consultation du personnel organisée le 24 octobre 2000 afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;

Vu les propositions des organisations syndicales FO, CFDT et CGT ;

Arrête

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Organisation FO :

Dominique Bouton

Anne-Marie Romeo

Philippe Hersent

Gisèle Jamin

Organisation CFDT :

François Nay

Véronique Perchaud

Micheline Mota-Proville

Organisation CGT :

Marie-France David

Emma Jacquet

Isabelle Robert

2. Membres suppléants

Organisation FO :

Gilbert Hiegel

Michel Debosscher

Pascal Nogueira

Colette Lordet

Organisation CFDT : Michel Vermot

Organisation CGT :

Arnault Richard
Michèle Roche
Daniel Sieries

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur du personnel et des
services,*
J.-P. Weiss